



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Concours d'entree

Question écrite n° 48762

#### Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les limites de la mise en application de la reforme des classes preparatoires aux grandes ecoles dont les concours 1997 sont l'aboutissement. Les 2 600 eleves de la filiere physique et technologie qui, depuis le 5 decembre dernier, peuvent s'inscrire aux ecoles recrutant a la banque d'epreuves, destinee a reduire les couts et a regler les problemes de calendrier, s'apercoivent qu'il est necessaire de prevoir une depense superieure a la somme de 12 000 francs pour cette operation. Pour les concours 1996, la depense etait de l'ordre de 2 000 francs pour un nombre de places equivalent. Cette situation aura comme consequence d'operer une selection fondee, non pas uniquement sur les capacites intellectuelles des candidats, mais aussi sur les moyens financiers des parents. En effet, les eleves se trouveront dans l'obligation « d'abandonner » des ecoles qui offrent un faible nombre de places pour un cout eleve. Le risque est donc aussi de voir diminuer sensiblement le taux de reussite a l'entree des ecoles les moins cheres. Elle lui demande donc d'intervenir rapidement pour que soient reduits les couts d'inscription et que soit evitee une selection par l'argent inacceptable.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Royal Ségolène](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48762

**Rubrique :** Grandes ecoles

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 1997, page 903